MAIRIE
7, rue de la Barre David
44520 LE GRAND AUVERNE
Tél. 02.40.07.52.12

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 février 2023

PROCÈS-VERBAL

Affiché en exécution de l'article L 2121-15 du C.G.C.T.

L'an deux Mil vingt-trois
Le 27 février à 20H00
Le Conseil Municipal de la commune de LE GRAND AUVERNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Sébastien CROSSOUARD, maire,
Date de convocation : 22 février 2023

ETAIENT PRÉSENTS : Sébastien CROSSOUARD - Laurent VETU – Stéphanie BELOEIL - Dominique DAUFFY – Marie-France JOLY - Bérangère ROBIN - Marlène GEORGET – Anthony MICHEL - Clément BESSON (arrivé à 21h45) - Nathalie TROCHU - Philippe RIGAUX - Daisy BERANGER - Guillaume GRIPPAY, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT Excusé : David MENARD

Nombre de Conseillers : en exercice : 14 Présents : 12 Votants : 12

Le quorum étant atteint, Monsieur Sébastien CROSSOUARD, Maire, déclare la séance ouverte.

Après avoir désigné comme secrétaire de séance, Mme Nathalie TROCHU, le Conseil municipal aborde l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1- Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 16 janvier 2023
2- Avis sur l'implantation d'une centrale photovoltaïque et la déclaration de projet et la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme – enquête publique
3- Desserte du réseau eaux usées rue de la Barre David pour la Maison Bleue Alverne
4- Cession de terrain à Habitat 44
5- Création d'un lieu-dit
6- Tarif utilisation du pont bascule communal
7- Révision des tarifs communaux
8- Territoire d'énergie 44 : Effacement des réseaux rue de la Barre David
9- Projet Mairie – Financements
10- Projet de centrale photovoltaïque Zone Artisanale des Barrières – Désaffectation de bien et de son classement dans le domaine privé
11- Dernières décisions
12- Affaires diverses

1. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2023

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. AVIS SUR L'IMPLANTATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE ET LA DECLARATION DE PROJET ET LA MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME – ENQUETE PUBLIQUE 23-02-01

Monsieur le Maire explique que par arrêté préfectoral n° 2022/ICPE/433 en date du 1er décembre 2022, il sera procédé du lundi 16 janvier 2023 9h00 au jeudi 16 février 2023 17h00 inclus à une enquête publique unique préalable :

- Au projet d'installation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance de 13,56 MWc et de ses locaux techniques porté par la Société NEOEN,
- à la déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune du Grand-Auverné, engagée par la commune.

Conformément à l'article 6 de l'arrêté préfectoral du 1er décembre 2022, le conseil municipal est appelé à donner son avis sur cette demande d'autorisation d'exploiter présentée par la société NEOEN dès l'ouverture de l'enquête.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

❖ DONNE un avis favorable.

3. DESSERTE DU RESEAU EAUX USEES RUE DE LA BARRE DAVID POUR LA MAISON BLEUE ALVERNE 23-02-02

Monsieur Laurent VETU, adjoint explique qu'une extension pour la desserte du réseau eaux usées pour la Maison Bleue Alverne, rue de la Barre David est nécessaire. Il est également précisé que l'extension est aussi prévue pour desservir l'Espace Artisanal des Ardoisières.

Trois entreprises ont été contactées et ont répondu à la demande.

Monsieur Laurent VETU, adjoint présente les trois devis et propose de retenir l'entreprise économiquement la plus avantageuse. Il s'agit de l'entreprise PECOT pour un montant de 13 435,80 € HT soit 16 122,96 € TTC.

Étant concerné indirectement, Monsieur Anthony MICHEL précise qu'il ne prendra part au vote.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, par 11 voix pour** :

❖ de retenir l'entreprise PÉCOT pour un montant de 13 435,80 € HT soit 16 122,96 € TTC.

❖ d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

4. CESSION DE TERRAIN A HABITAT 44 23-02-03

Par délibération 19-04-03 du 29 avril 2019, le conseil municipal a approuvé la cession du terrain à l'euro symbolique de la parcelle constituée après bornages du pont bascule et du passage piétonnier au profit de l'association la Maison Villeneuve sous réserve de la réalisation du projet « Habitat partagé Bleu Alverne ».

Monsieur le Maire explique que la maison Villeneuve a sollicité Habitat 44 pour développer le projet de 10 logements et d'un espace partagé pour de jeunes adultes en situation de handicap.

Par délibération 21-06-07 du 7 juin 2021, HABITAT 44, par courrier reçu le 11 mai 2021, demandait à la commune l'acquisition de parcelles A 1426 et une partie de la parcelle ZD n° 80 pour une superficie d'environ 3 500 m² après viabilisation. Le conseil municipal a approuvé la cession des parcelles à l'euro symbolique en tenant compte des conditions définies dans la délibération 19-04-03 du 29 avril 2019.

Afin de céder la parcelle à Habitat 44 et après bornage définitif des parcelles le 4 juillet 2022, la parcelle cédée pour l'euro symbolique à Habitat 44 est cadastrée ZD n°189 pour une superficie de 2 322 m².

Le conseil Municipal est de nouveau appelé à donner son avis sur la superficie de la parcelle cédée à HABITAT 44 soit 2 322 m².

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

❖ ACCEPTE de céder la parcelle ZD n°189 pour une superficie de 2 322 m² à Habitat 44 pour l'euro symbolique.

❖ AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et tous les documents relatifs à cette cession.

5. CREATION DE LIEU-DIT 23-02-04

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Monsieur le Maire explique qu'un village est constitué de plusieurs lieux-dits, et qu'il convient donc d'uniformiser la même dénomination. En effet, le village de « la Rinais » est connu sous la dénomination notamment de « la Tertrais et la Basse Rinais ». Le Village concerné est situé entre la route départementale 14 et 120, chemin rural n° 21 (plan joint).

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies, Le Conseil municipal, à l'unanimité :

❖ VALIDE le nom attribué au lieu-dit,

❖ AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

❖ ADOPTE la dénomination suivante : La Rinais

6. TARIF UTILISATION DU PONT BASCULE 23-02-05

Vu la délibération n° 19-06-04 du 3 juin 2019 décidant le maintien des tarifs et conditions énoncés, approuvant l'établissement d'une convention pour libre utilisation du pont bascule par l'EARL les Volailles du Grand-Chemin moyennant la prise en charge de 50 % de tous les frais

relatifs à la maintenance et aux contrôles réglementaires et donnant mandat à M. VETU pour la signature de cette convention,

Rappel des tarifs du pont bascule :

Recette régulière	Au ticket	Par an
Forfait CUMA * (250 tickets)	**2,00€/pesée**	**500,00€**
Recettes occasionnelles selon demande		
Forfait individuel (80 tickets)	**2,40€ /pesée**	**192.00€**
Prix au ticket commune	**4,00€/pesée**	**-**
Prix au ticket hors commune	**5,00€/pesée**	**-**

*La CUMA n'est autorisée à remettre des tickets qu'aux adhérents ayant leur siège social sur la commune,

Une demande orale a été faite auprès des élus par La SARL les Epis représentée par Monsieur Olivier ROUGE pour l'utilisation du pont bascule communal à titre gratuit.

Considérant la convention établie avec l'EARL les Volailles du Grand-Chemin pour leur participation à hauteur de 50 % des frais liés au pont bascule incluant la maintenance de l'équipement,

Considérant le montant forfaitaire annuel de 500 € payé à la commune par la CUMA, second utilisateur intéressé par ce service pour ses adhérents,

Il est proposé à l'assemblée un montant forfaitaire annuel de 50 € pour la SARL les Epis pour l'utilisation du pont bascule communal.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la demande faite par La SARL les Epis énoncée ci-dessus et sur la proposition.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal par 11 voix pour et 1 abstention :

❖ APPROUVE les tarifs mentionnés ci-dessous :

Recette régulière	Au ticket	Par an
Forfait CUMA * (250 tickets)	**2,00€/pesée**	**500,00€**
Forfait SARL Les Epis		**50,00 €**
Recettes occasionnelles selon demande		
Prix au ticket commune	**4,00€/pesée**	**-**
Prix au ticket hors commune	**5,00€/pesée**	**-**

*La CUMA n'est autorisée à remettre des tickets qu'aux adhérents ayant leur siège social sur la commune

7. REVISION DES TARIFS COMMUNAUX 23-02-06

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe :

❖ les tarifs de location des salles applicables à partir du 1er mars 2023, comme suit :

Manifestations	Prix aux habitants de Grand Auverné	Prix aux habitants autres Communes/€
S a l l e m u l t i f o n c t i o n s		
Du 1er mai au 14 octobre----------		
Vin d'honneur, cocktail, assemblée générale, réunion *:*		
Matinée ou après-midi ou soirée grande salle et bar sans cuisine	67	97
grande salle et bar avec cuisine	85	157
petite salle et bar sans cuisine	40	80
petite salle et bar avec cuisine	60	85
Buffet – repas- spectacle - divers *:*		
Journée…… Grande salle et bar avec cuisine		
❑ *1ère journée*	181	302
❑ *2ème journée*	91	152
Grande salle, bar avec cuisine et petite salle		
❑ *1ère journée*	212	339
❑ *2ème journée*	103	169
Petite salle et bar avec cuisine		
❑ *1ère journée*	97	145
❑ *2ème journée*	48	73
Du 15 octobre au 30 avril ----------		
Matinée ou après-midi ou soirée grande salle et bar sans cuisine	87	118
grande salle et bar avec cuisine	106	178
petite salle et bar sans cuisine	60	100
petite salle et bar avec cuisine	81	106
Journée…… Grande salle et bar avec cuisine		
❑ *1ère journée*	224	345
❑ *2ème journée*	121	181
Journée suite ……Grande salle, bar avec cuisine et petite salle		
❑ *1ère journée*	254	382
❑ *2ème journée*	133	200
Petite salle et bar avec cuisine		
❑ *1ère journée*	133	181
❑ *2ème journée*	73	97
Associations :		
Une location ……	Gratuité 1fois/an	Tarifs ci dessus
A partir de la deuxième manifestation……	89	Tarifs ci dessus
Les associations suivantes bénéficient de deux week-ends gratuits :	Gratuité	…….
- *L'US Alverne, l'OGEC, L'Espoir au bout du chemin, l'UNC,*		…….
le Club des Aînés ruraux, le RAP, l'AJA et l'Ardoise du GA.		……..
Hors week-end, les activités sportives, de détente, bénéficient de la totale gratuité	Gratuité	……..
Communauté de communes du Castelbriantais, conservatoire ……		Gratuité
Vaisselle mise à disposition avec la location :	Gratuité	Gratuité
Remplacement de la vaisselle : assiettes, verres, tasses	1	1
Flûtes	2	2

Plats et grilles inox, saladiers	10	10
Pichet	15	15
DEPOT DE GARANTIE Salle	500	500
DEPOT DE GARANTIE Salle pour la St Sylvestre	750	750
DEPOT DE GARANTIE sono	300	300
DEPOT DE GARANTIE pour ménage insuffisant	150	150

RESERVATION : effective à la signature de la convention avec dépôt du paiement intégral.

ARRHES : En cas d'annulation de la location intervenant moins de 2 mois avant le déroulement de la manifestation, seulement la moitié du montant de la location vous sera restituée.

Salle du Foot :	44	……
Salle Maison rue Bernard du Treuil	Gratuité	……
Salle de la Mairie 1er étage	Gratuité	……
Stands : ----------		
❑ *36 m²*	50	
❑ *72 m²*	90	Possible aux associations d'intérêt communal en échange de matériel
❑ *108 m²*	135	
❑ *CAUTION stand*	150	
Matériel : ----------		
❑ *Lot de 10 chaises*	2	
❑ *Table*	2	
❑ *Banc*	1	

8. TERRITOIRE D'ENERGIE 44 : EFFACEMENT DES RESEAUX RUE DE LA BARRE DAVID 23-02-07

Vu la délibération 21-10-03 du 18 octobre 2021 donnant accord au SYDELA pour le lancement de l'étude d'exécution des travaux d'effacement des réseaux électrique, éclairage public, télécommunication.

Par courrier en date du 8 février 2023, Monsieur le Maire a reçu l'accord de participation financière qui s'élève à 18 695, 04 € TTC pour la commune pour un montant total des travaux estimés à 72 552,86 € HT.

Compte-tenu de ce qui précède, le Conseil Municipal doit donner son accord sur le montant de la participation financière de la commune

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

❖ Donne son accord sur la participation financière de la commune pour un montant de 18 695,04 € TTC.

❖ Donne mandat à Monsieur le Maire pour signer l'accord de participation financière.

9. PROJET MAIRIE – FINANCEMENTS 23-02-08

Par délibération n° 22-029-04 du 19 décembre 2022, lors de l'approbation de l'avant-projet définitif pour l'opération réhabilitation de la mairie, le plan de financement adopté faisant état d'un financement de fonds de concours de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval de 50 000 €. Or, ce financement ne peut être attribué qu'à hauteur de 40 000 €.

Considérant les autres financements attendus,

Le tableau de financement prévisionnel est, dans cette attente, modifié de la façon suivante :

Dépenses	HT	TTC	Participations financières		
			Organismes	Montant	%
Etude de Faisabilité	1 800,00	2 160,00	DETR Montant subventionnable : 500 000,00 taux : 35 %	175 000,00	32,7
Frais de maîtrise d'œuvre	36 900,00	44 280,00	Fonds vert	28 698,00	5,4
Frais Bureau de contrôle	3 990,00	4 788,00	Région	50 000,00	9,4
Frais SPS	2 040,00	2 448,00	Département	133 560,00	25
Travaux	489 510,00	587 412,00	Fonds de concours CCCD	40 000,00	7,5
			Maître d'ouvrage	106 982,00	20
TOTAL	534 240,00	641 088,00		534 240,00	100

Considérant que la commune devrait être éligible à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR 2023),

Considérant que la commune souhaite solliciter la dotation « Fonds Vert »,

Considérant que la commune souhaite solliciter la Région au titre du soutien à l'investissement des communes « Pays de la Loire Investissement Communal », qui pourrait être alloué à hauteur de 20 % maximum pour un montant d'aide maximale de 50 000 €,

Considérant que la Commune souhaite solliciter le Département au titre du Soutien aux territoires, « Fonds des communes rurales »,

Considérant que la commune a sollicité la Communauté de communes de Châteaubriant – Derval pour l'attribution d'un fonds de concours pour un montant de 40 000 €,

Considérant qu'un prêt relais pourra être contracté pour attendre ces aides,
Considérant qu'un emprunt sera inscrit au budget 2023 en complément des aides obtenues,

Le Conseil municipal est invité à prendre sa décision.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ❖ Approuve le tableau de financements ci-dessus,
- ❖ Donne mandat à Monsieur le Maire pour solliciter les financements tels qu'énoncés ci-dessus.
- ❖ Dit que l'opération sera inscrite au budget 2023.

10. PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE ZONE ARTISANALE DES BARRIERES – DESAFFECTATION DE BIEN ET DE SON CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PRIVE 23-02-09

Vu la délibération n° 22-12-04 du 19 décembre 2022 autorisant la réalisation du projet de création photovoltaïque sur les parcelles YS n° 22 – 76 -78 -83 - 88 – 90 -97 – 99 – 101.

Afin que la réalisation du projet de création photovoltaïque puisse avoir lieu, Monsieur le Maire explique qu'il convient de procéder à la désaffectation des terrains YS n° 22 –76 -78 -88 – 90 -97 – 99 – 101 et de leur classement dans le domaine privé de la commune.

Compte-tenu de l'importance de cette formalité, le conseil municipal est invité à se prononcer sur la désaffectation des parcelles mentionnées ci-dessus et de leur classement dans le domaine privé de la commune.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

❖ Approuve la désaffectation des parcelles YS n° 22 –76 -78 -88 – 90 -97 – 99 – 101 et de leur classement dans le domaine privé de la commune.

❖ Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

11. DERNIERES DECISIONS – DIA 23-02-10

Vu l'article L 2122 du CGCT
Vu les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibérations du Conseil Municipal du 25 mai 2020,
Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises en vertu de cette délégation, Monsieur le maire expose à l'assemblée ce qui suit,

DIA « Les Vorajoux » : la commune renonce à son droit de préemption

12. DERNIERES DECISIONS – SIGNATURE DE DEVIS 23-02-11

Vu l'article L 2122 du CGCT
Vu les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibérations du Conseil Municipal du 25 mai 2020,
Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises en vertu de cette délégation, Monsieur le maire expose à l'assemblée ce qui suit,

Logement 3, rue Bernard du Treuil : Signature d'un devis de l'entreprise DELAUNAY pour des travaux de démoussage pour un montant de 1495,80 € TTC.

Territoire de l'énergie 44 : Signature d'un devis pour le remplacement d'une lanterne neuve et la repose d'un ancien foyer lumineux rue de la Corne du Cerf pour un montant de 858 € TTC.

Arrivée de M. Clément BESSON

Nombre de Conseillers : en exercice : 14 Présents : 13 Votants : 13

13. AFFAIRES DIVERSES

Lecture du courrier de Monsieur POKORSKI mettant la mairie en demeure de réaliser des travaux à la suite d'infiltrations d'eau survenues après le changement des canalisations d'eau potable sur la route départementale 14.

MAM : Le local situé 3, rue du 8 mai 1945 devrait être prêt pour le 1er mars 2023.

Office Intercommunal des Sports : Mme Bérangère ROBIN informe l'assemblée que l'atelier collaboratif de réparation de vélos et éducation à l'utilisation et entretien de son vélo mis en place par l'OIS et Théo PUJOL, l'éducateur sportif se déroulera sur la commune le 20 et 21 avril 2023. Le lieu reste à déterminer.

Commission voirie : une réunion est prévue ce samedi 4 mars 2023.

Dates des Conseils Municipaux du premier semestre 2023 :

Mardi 11 avril 2023 à 20h30
Lundi 22 mai 2023 à 20h30
Lundi 19 juin 2023 à 20h30
Vendredi 7 juillet 2023 à 19h00

Séance levée à 22h45

A Le Grand-Auverné, le 1er mars 2023

Le Maire, La Secrétaire de Séance

Sébastien CROSSOUARD Nathalie TROCHU